



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION n° 2025 –27

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CA DU 27 juin 2025

Le conseil d'administration du Parc national de la Vanoise,

Réuni le 04 décembre à 14h30 à Frontenex, sous la présidence de Madame Rozenn HARS, Présidente du conseil d'administration, le quorum étant atteint,

Après en avoir délibéré,

Approuve le compte-rendu de la séance du 27 juin 2025

Le directeur de l'établissement public du Parc national de la Vanoise est chargé de l'application de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc national de la Vanoise et fera l'objet de toutes les mesures de publicité prévues par l'article R. 331–35 du code de l'environnement.

Adoptée à Frontenex, le 04 décembre 2025

La Présidente du conseil d'administration,


PARC NATIONAL
DE LA VANOISE
Rozenn HARS 135, Rue du Docteur Julliand
73000 CHAMBERY
FRANCE

